

« L'intention de la Compagnie est aussi que les sœurs donnent la *portion*, pendant quinze jours (et plus longtemps s'il est nécessaire), à tous les indigents inscrits sur la paroisse et sortant de l'Hôpital. »

*
* *

Pendant les premiers temps de son existence, l'Œuvre n'était point propriétaire des locaux qu'elle occupait. Ce fut seulement, le 20 août 1730 (c. r. Delhorme, n.), que la Compagnie des Dames charitables acquit, moyennant la somme de 2,800 livres, une partie du jardin de M. Jean Métrât de Roville, seigneur de Sainte-Foy-1'Argentièrre (12).

(12) Celui-ci était fils de Gaspard Métrât, bourgeois de Lyon, et de Marie Noyrat de Roville (ou Rouville). — Dès le 2 avril 1729, « dame Marie-Emmanuelle Carret, épouse de M. Jean Métrât..., s'était engagée, tant en son nom qu'en celui de son mari, à vendre une partie de leur jardin » ; — d'après cette convention sous seing-privé, « les Dames de l'Œuvre entrèrent en jouissance à la Saint-Martin prochaine, et, entre cy ledit temps, lesdits vendeurs feront enlever ainsi qu'ils aviseront les herbes et hortolages qui y sont. » Cette aliénation ne fut néanmoins définitivement conclue que le 20 août de l'année suivante, avec Mesdames « Anne Gueston, épouse de M. le comte de Châteaueux, ancienne trésorière de l'Assemblée; — Marie Roland, épouse de M. Riverieux de Marcilly, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, seconde conseillère de la l'Assemblée; — Bonne Michon, épouse de M. Claret de La Tourette, président honoraire à la Cour des Monnaies de cette ville et lieutenant-général criminel honoraire en la sénéchaussée et présidial; — Jacqueline Basset, épouse de M. Bay de Curis, conseiller honoraire en ladite Cour des Monnaies; — Claudine de Serre, épouse de M. Pinnelli de la Valette, conseiller ès-dites Cour et présidial de Lyon; —